

ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

BAS-SAINT-LAURENT, PÉRIODE 2007-2009

Gardons le cap sur la santé

« Les années potentielles de vie perdues (APVP) se rapportent aux décès survenus chez les personnes âgées de moins de 75 ans et correspondent à la différence entre un seuil établi à 75 ans et l'âge du décès. »

« Les causes de décès présentées ici sont celles qui contribuent pour la plus grande part aux décès survenus avant l'âge de 75 ans. Les regroupements retenus sont l'ensemble des causes, les tumeurs malignes, les maladies de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire, les traumatismes non intentionnels et le suicide. »

Ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec et l'Institut de la statistique du Québec (2011), Pour guider l'action – Portrait de santé du Québec et de ses régions : les statistiques, gouvernement du Québec, 351 pages.

Définition :

Années potentielles de vie perdues :

Les APVP représentent, pour une personne morte « prématurément », c'est-à-dire avant l'âge de 75 ans, le nombre d'années qu'elle n'a pas vécu jusqu'à cet âge. Les APVP au niveau d'une population représentent la somme des APVP de chaque personne décédée avant l'âge de 75 ans.

Les APVP sont exprimées sous la forme d'un taux ; celui-ci est égal au nombre annuel moyen d'APVP, pour une période donnée, rapporté à l'effectif de la population dont l'âge est inférieur à 75 ans. Le taux des APVP est exprimé pour 100 000 habitants. En outre, ce taux est ajusté à la structure d'âge de la population du Québec (2006), ce qui permet d'annuler l'influence des différentes structures d'âge sur les territoires, et ainsi, de pouvoir comparer les résultats obtenus entre eux.

Le taux des APVP constitue donc un indicateur de la prématurité des décès sur un territoire pendant une période donnée. Cet indicateur donne d'autant plus de poids à un décès s'il survient à un jeune âge.



Au Bas-Saint-Laurent, 5 076 années potentielles de vie perdues (APVP) sur 100 000 habitants ont été enregistrées annuellement au cours de la période 2007-2009, soit un nombre légèrement supérieur à celui enregistré au Québec (4 832 années pour 100 000 habitants).

Pour l'ensemble des causes de décès au niveau des MRC, l'une d'entre elles se démarque de façon plus significative, soit Rimouski-Neigette (4 186 années pour 100 000 habitants) qui affiche un taux ajusté d'APVP inférieur à celui de la région.

Sans que ce ne soit significatif sur le plan statistique, la MRC des Basques affiche le taux d'APVP le plus élevé de la région avec 5 980 années pour 100 000 habitants, toujours pour l'ensemble des causes. Les tumeurs, les accidents de transport et les maladies de l'appareil circulatoire sont les principaux responsables de ce taux d'APVP plus élevé.

ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

BAS-SAINT-LAURENT, PÉRIODE 2007-2009

Comme c'est le cas au Québec, ce sont les décès provoqués par le cancer qui sont responsables du plus grand nombre d'APVP au Bas-Saint-Laurent, soit environ le tiers de ces années (région : 34 % et province : 36 %). La région se démarque de la province de façon significative, avec un taux inférieur d'APVP de 1 582 années par 100 000 personnes, pour les décès par cancer, alors qu'au Québec ce taux est de 1 755 années.

Tableau 1
Taux ajusté[†] des années potentielles de vie perdues à 75 ans, selon la cause de décès,
territoires des MRC du Bas-Saint-Laurent et Québec, période 2007-2009

Territoire de MRC	Tumeurs	Traumatismes non intentionnels	Appareil circulatoire	Suicide	Appareil respiratoire	Autres causes	Ensemble des causes
La Matapédia	1 469	* 1 165	* 875	** -	* 220	1 493	5 663
Matane	1 611	* 1 469 (+)	* 982	** -	* 245	695	5 592
La Mitis	1 479	* 985	* 813	* 829	** -	1 198	5 588
Rimouski-Neigette	1 506	* 413 (-)	622	* 506	* 186	953	4 186 (-)
Les Basques	* 1 561	** -	** -	** -	** -	2 653	* 5 980
Rivière-du-Loup	1 592	* 539	* 577	* 434	* 278	1 391	4 811
Témiscouata	1 816	* 899	* 728	* 1 225 (+)	** -	1 021	5 819
Kamouraska	1 674	** -	* 462	* 723	** -	1 642	5 210
Bas-Saint-Laurent	1 582 (-)	747 (+)	694	621 (+)	232 (+)	1 200	5 076
Québec	1 755	513	724	457	177	1 206	4 832

[†] Taux annuel moyen exprimé pour 100 000 habitants et ajusté à la structure d'âge de la population du Québec de 2006.

* Coefficient de variation supérieur à 16,5 % et inférieur à 33,3 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 33,3 %. La valeur n'est pas présentée.

(-)(+) Valeur de la MRC significativement plus faible ou plus élevée que celle du reste de la région, au seuil de 5 %.

(-)(+) Valeur de la région significativement plus faible ou plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.

Les traumatismes non intentionnels représentent la deuxième cause d'APVP au Bas-Saint-Laurent. On retrouve, dans ce groupe, différents accidents involontaires dont les accidents de véhicules à moteur, les chutes, les noyades, etc. Pour cette cause, la région se démarque du Québec de façon significative avec un taux d'APVP de 747 années pour 100 000 habitants contre 513 pour la province.

Sur le plan statistique, la MRC de Matane se différencie de façon significative des autres MRC par un taux ajusté d'APVP qui est plus de deux fois supérieur (1 469 années pour 100 000 habitants) à celui enregistré dans la région. Ce résultat peut s'expliquer par un nombre annuel moyen plus élevé d'APVP dû à des accidents de véhicules à moteur, soit 82 % des traumatismes non intentionnels; comparativement à 70 % pour le Bas-Saint-Laurent et 49 % pour le Québec (figure 1, page 3).

La MRC de Rimouski-Neigette, quant à elle, présente un taux d'APVP significativement inférieur (413 années pour 100 000 habitants) aux autres MRC de la région. Même si ce taux est inférieur, le nombre annuel moyen d'APVP causées par les accidents de véhicules à moteur représente tout de même 73 % des traumatismes non intentionnels de cette MRC.

ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

BAS-SAINT-LAURENT, PÉRIODE 2007-2009

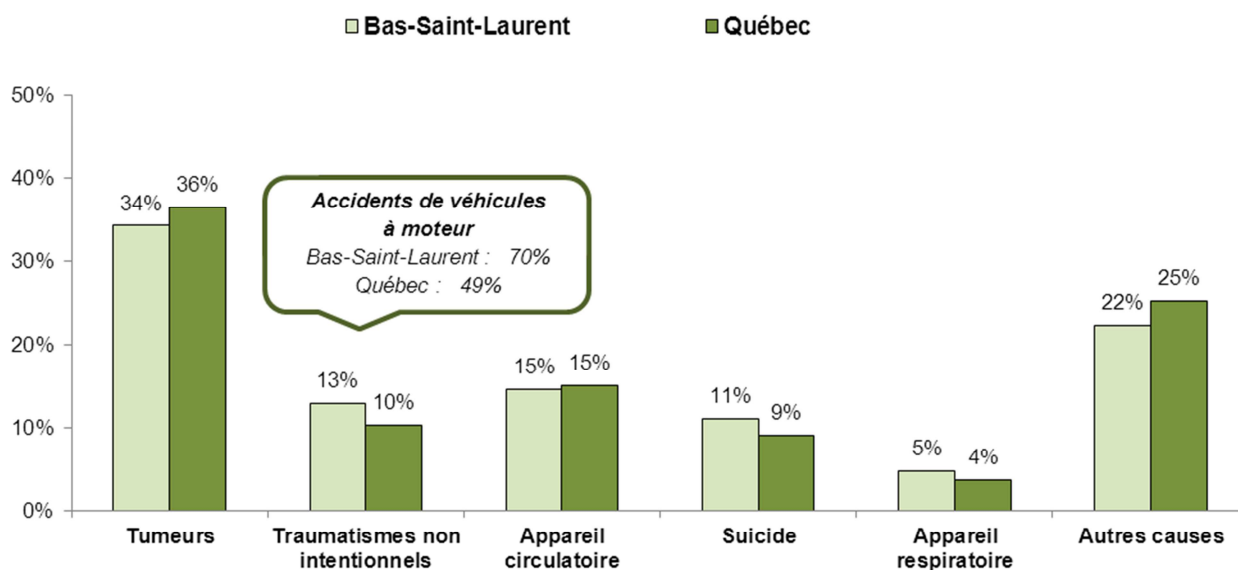
Quant au taux d'APVP dues aux maladies de l'appareil circulatoire, aucune différence significative n'est observée entre la situation de la région et celle du Québec. Le taux ajusté d'APVP régional est légèrement inférieur à celui de la province (694 contre 724 APVP par 100 000 habitants).

Le suicide représente la quatrième plus grande cause d'années potentielles de vie perdues. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce taux est aussi statistiquement supérieur à celui du Québec (région : 621 APVP pour 100 000 habitants, Québec : 457 pour 100 000 habitants). Le taux ajusté de mortalité par suicide est historiquement plus élevé dans la région que dans la province mais tend toutefois à diminuer ces dernières années. Au niveau des MRC, Témiscouata se différencie de façon significative avec un taux de 1 225 APVP pour 100 000 habitants, taux deux fois plus élevé que celui de la région ; principalement dû au nombre plus élevé de suicide chez les hommes plus jeunes (des groupes d'âge 25-44 ans et 45-64 ans) pour cette période.

Pour ce qui est du taux d'APVP dû aux maladies de l'appareil respiratoire, il se différencie avec un taux de 232 APVP pour 100 000 habitants pour la région, comparé à 177 pour 100 000 habitants pour le Québec.

À elles seules, ces cinq grandes causes de décès sont responsables de plus de 78 % de toutes les années potentielles de vie perdues au Bas-Saint-Laurent pour la période 2007-2009. Cette proportion est de 75 % pour la province.

Figure 1
Proportion du nombre annuel moyen d'années de vie perdues à 75 ans, selon la cause de décès,
Bas-Saint-Laurent et Québec, période 2007-2009



ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

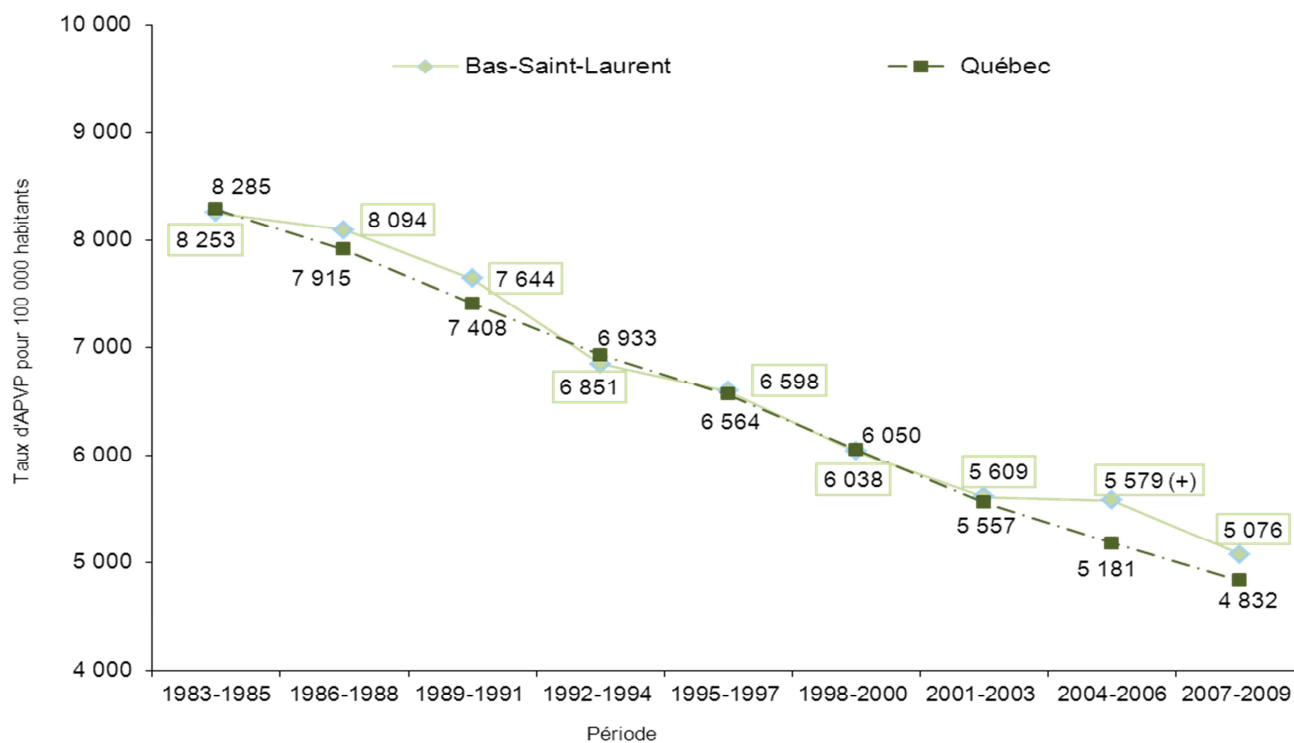
BAS-SAINT-LAURENT, PÉRIODE 2007-2009

Au fil du temps...

Depuis les années 1980, on peut constater que les taux ajustés d'années potentielles de vie perdues continuent de diminuer, tant au niveau régional que provincial.

Pour la période 1983-1985, on observait un taux ajusté de 8 285 APVP pour 100 000 habitants au Québec, alors que dans notre région, il s'agissait de 8 253 années pour 100 000 habitants. La figure 2 démontre bien la courbe descendante des taux ajustés d'APVP qui nous indique que les décès se produisent à un âge de plus en plus avancé, toutes causes confondues, au cours des dernières décennies.

Figure 2
Évolution des taux ajustés[†] d'années potentielles de vie perdues à 75 ans, toutes causes de décès confondues, Bas-Saint-Laurent et Québec, période 1983-1985 à 2007-2009



[†] Taux annuel moyen exprimé pour 100 000 habitants et ajusté à la structure d'âge de la population du Québec de 2006.
(-)(+) Valeur de la région significativement plus faible ou plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.

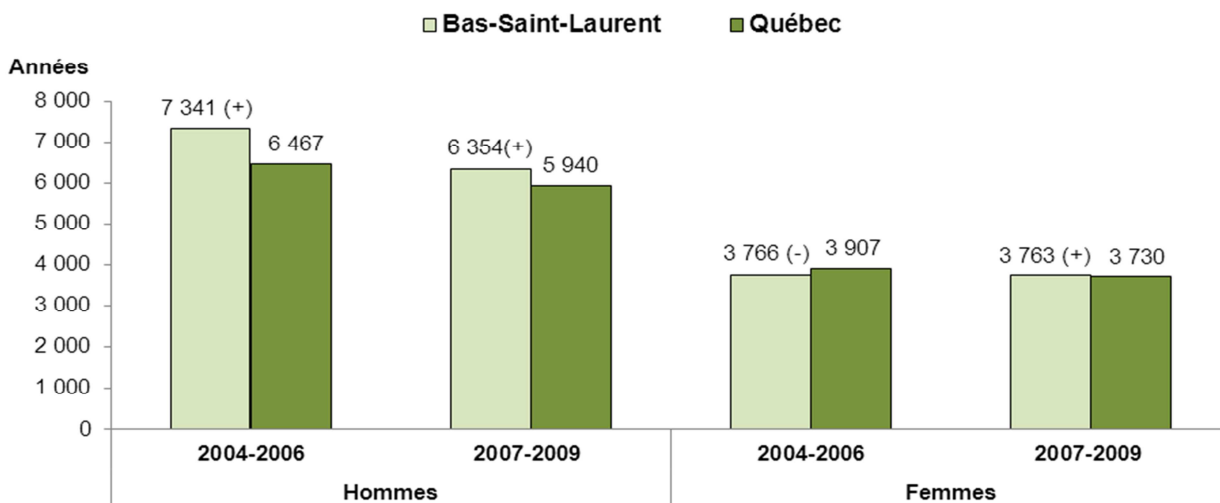
Les taux régionaux et provinciaux sont toujours très rapprochés, peu importe la période. D'ailleurs, aucune différence significative sur le plan statistique n'est observée. Cependant, on peut remarquer que pour les périodes 2004-2006 et 2007-2009, un écart semble se dresser entre les deux territoires (moyenne d'environ 320 années de différence comparativement à une moyenne de 32 années pour les périodes 1998-2000 et 2001-2003).

ANNÉES POTENTIELLES DE VIE PERDUES

BAS-SAINT-LAURENT, PÉRIODE 2007-2009

La figure 3 nous démontre que l'écart entre la région et la province s'explique par un plus grand nombre d'années potentielles de vie perdues chez les hommes du Bas-Saint-Laurent (874 années en 2004-2006 et 414 années en 2007-2009), alors que chez les femmes, l'écart moyen entre le Bas-Saint-Laurent et le Québec est, en moyenne, de 87 années pour ces deux périodes (141 années en 2004-2006 et 33 années en 2007-2009).

Figure 3
Taux ajusté[†] d'années potentielles de vie perdues à 75 ans, toutes causes de décès confondues, selon le sexe, période 1983-1985 à 2007-2009



[†] Taux annuel moyen exprimé pour 100 000 habitants et ajusté à la structure d'âge de la population du Québec de 2006.
(-)(+) Valeur de la région significativement plus faible ou plus élevée que celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.

Rédaction : Nathalie Bérubé
Mise à jour et support technique : Monique Rodrigue

Source :
Institut national de santé publique du Québec, onglet *Plan commun de surveillance*, rapports de mars 2013

Avril 2013

Pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales et à condition d'en mentionner la source, ce document peut être téléchargé : <http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/index.php?id=124&expandable=8&subexpandable=4>